

## Validation de la valeur déclarée de conductivité thermique $\lambda_D$

selon

Norme SIA 279, Matériaux de construction isolants, édition 2011

<b>Requérant</b>				
Nom/Nom de la maison	<b>Saint-Gobain Isover AG</b>			
Adresse	<b>Route de Payerne 1</b>			
NPA/Lieu	<b>1522 Lucens</b>			
<b>Description du produit</b>				
Nom du produit	<b>ISOVER PB F 030</b>			
Groupe de matériaux (SIA 2001)	Laine de verre			
<b>Valeur déclarée de conductivité thermique <math>\lambda_D</math></b>	<b>W/(m·K)</b>	<b>0.030</b>	—	—
— pour épaisseur à la livraison de	mm	50-220	—	—
— pour masse volumique apparente de	kg/m <sup>3</sup>	38	—	—

L'organe de contrôle de la commission SIA 279 a examiné conformément à la norme SIA 279:2011 les documents présentés pour le produit mentionné ci-dessus et a constaté que:

Les contrôles de la conductivité thermique, soit le contrôle permanent de la qualité, l'auto-contrôle et le contrôle par un organisme accrédité, sont exécutés conformément à la norme SIA 279:2011.

La déclaration relative à la conductivité thermique ou à la résistance thermique se base, selon la norme SIA 279:2011, sur 90% de la production (niveau de confiance 90%) dans les conditions suivantes: température moyenne 10°C, conditions de température et d'humidité normalisées 23/50, compte tenu des effets du vieillissement.

**Les valeurs déclarées de conductivité thermique ou de résistance thermique relatives au produit mentionné peuvent être, selon la norme SIA 279:2011, chapitre 3, et la norme SIA 380/1:2009, chiffre 3.5.4, utilisées comme valeurs utiles pour les calculs et les vérifications de physique du bâtiment.<sup>1</sup>**

Date du contrôle: 09.11.2015

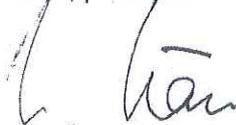
Cette validation est valable jusqu'au 31.12.2017.

15100084

Commission SIA 279  
Organe de contrôle «Matériaux de construction isolants»

Zurich, le 07.12.2015

R. Räss, président



R. Aeberli, Bureau de la SIA



<sup>1</sup> Les conditions climatiques normales, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, ne donnent lieu à aucune majoration. En cas de conditions spéciales de température et d'humidité les valeurs utiles sont à convertir selon EN ISO 10456.